

## **DRAFT FOR DISCUSSION**

### **Éléments pour le Plan d'action du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité (PAC) de deuxième génération pour les exercices de 2017 à 2022**

#### **ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX**

##### **Objectifs**

- Amélioration des interventions canadiennes lors des situations de fragilité et de conflits du point de vue de l'égalité des sexes;
- Amélioration des interventions, lors des situations de fragilité et de conflits, des acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux du point de vue de l'égalité des sexes.

##### **Stratégies**

- Partenaires pour mettre en œuvre des programmes visant à adopter une approche sexospécifique de la mise en œuvre du PAC et de l'analyse, de la prévention, du règlement des conflits et du maintien de la paix sur la base des normes ACS+, y compris, au besoin, la formation en matière d'égalité entre les sexes, la dotation en personnel des postes de conseiller pour les questions liées à l'égalité entre les sexes et la nomination d'agents de coordination en la matière.
- Élaborer les données probantes pour les Femmes, la paix, et la sécurité (FPS);
- Élaborer des politiques sur les FPS et les défendre à la fois multilatéralement et bilatéralement;
- Engager les hommes et les garçons ainsi que les femmes et les filles comme agents de changement;
- Soutenir les organisations et mouvements locaux de défense des droits des femmes;
- Soutenir le renforcement des capacités internationales pour faire progresser l'agenda du FPS;
- Soutenir le renforcement socioéconomique et la participation significative des femmes aux processus et structures de paix et de sécurité;
- Soutenir la prévention et la réponse à la violence sexuelle et à l'exploitation et abus sexuel dans les états fragile et touché par un conflit (EFTC).

##### **Améliorations – Nouveaux éléments**

- Le Plan d'action du Canada doit être une directive politique de haut niveau émanant des ministres incluant :
  - les partenaires afin de refléter les FPS et le PAC dans les régimes de planification et de rapports ministériels, ainsi que le processus axé sur les résultats et l'exécution;
  - les partenaires afin de publier une directive de mise en œuvre « évolutive » avec le lancement du PAC et devant être actualisée sur une base annuelle;
  - les partenaires afin qu'ils se fassent les champions de la mise en œuvre du PAC conformément à leurs politiques et processus respectifs.
- Le champ d'application de la définition des FPS comprend :
  - l'égalité des sexes, l'équité en matière de travail, les droits fondamentaux des femmes et l'approche féministe à la politique étrangère appliquée aux interventions au sein des EFTC et à leur égard;
  - la violence sexuelle et fondée sur le sexe, les mariages d'enfants, précoces et forcés, et la traite des femmes et des filles dans les EFTC;
  - la lutte contre l'extrémisme violent dans les EFTC.
- Le PAC doit être bistructuré et comprendre :

- un cadre de mise en œuvre global avec un régime logique et de responsabilisation;
- des annexes séparées pour les partenaires du PAC pour les données de base, les cibles, les mesures, les indicateurs et les rapports par programme;
- Un rapport annuel qui reflète le cadre bistructurel du PAC.
- Le PAC doit décrire l'environnement canadien en ce qui a trait à la situation des femmes en ce qui concerne la façon dont nous rendons compte à l'échelle internationale de nos obligations. Les activités du PAC doivent rester fermement axées sur les EFTC à l'étranger.
- Le PAC doit être élaboré pour la période quinquennale des exercices de 2017-2018 à 2021-2022 en étroite coopération avec les parties prenantes des OSC;
- Le PAC doit être soumis à des évaluations formelles et indépendantes à mi-parcours et sommatives.
- Partenaires possibles du PAC :
  - Condition féminine Canada pour la promotion de l'égalité des sexes et l'équité en matière de travail à l'échelle internationale, y compris dans le processus annuel de la CCF.
  - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour une approche sexospécifique des politiques et des programmes relatifs aux réfugiés
  - Affaires autochtones et du Nord Canada afin de tirer profit de l'expérience des peuples autochtones du Canada en vue de promouvoir les droits de la personne et le renforcement socioéconomique des populations autochtones dans les EFTC.
  - Sécurité publique Canada - Le rôle de SPC dans le nouveau PAC est à l'étude.
  - ministère de la Justice pour son renforcement des capacités pour la mise en place de systèmes juridiques.

### **Continuité -- Tirer parti de l'expérience passée**

- Un solide bilan du leadership canadien en matière d'égalité des sexes, d'équité en matière de travail et des FPS et des droits fondamentaux des femmes et des filles dans le monde;
- Examiner les enseignements tirés de la mise en œuvre du PAC ainsi que des plans d'action d'autres pays;
- Continuer d'intégrer les FPS (« normaliser ») dans l'ensemble de l'aide internationale et humanitaire canadienne et d'autres interventions en ce qui concerne les EFTC et appuyer le système multilatéral pour qu'il en fasse de même;
- Le rapport annuel du PAC pour l'exercice 2016-2017 (entre la fin de l'ancien plan et le lancement du nouveau plan) sera un rapport narratif avec une annexe au projet;
- AMC doit coordonner la mise en œuvre du PAC, y compris la préparation du rapport annuel du PAC en se basant sur les rapports des partenaires, pour recommandation au ministre des Affaires étrangères afin qu'il soit déposé au Parlement dans l'année suivant la fin de chaque période de rapport;
- Consultations permanentes, officielles et régulières avec les OSC sur la conception et la mise en œuvre du Plan d'action. Le rapport de l'exercice 2016-2017 entre l'ancien et le nouveau PAC sera un rapport réduit fondé sur des données narratives et de programmation.
- Les partenaires du PAC devront continuer à être responsables de la mise en œuvre du PAC dans le cadre de leurs mandats, ressources et cadres de responsabilisation respectifs.
- Les partenaires principaux du PAC continueront d'être :
  - AMC :
    - Le Secteur I pour les opérations de paix, la non-prolifération, la réduction des menaces, les droits de la personne, les libertés et l'inclusion.

- Le Secteur M pour la programmation multilatérale et l'aide humanitaire;
- Programmes géographiques;
- Les missions canadiennes à l'ONU et les missions diplomatiques dans les EFTC
- La Défense nationale : le MDN et les FAC;
- La GRC : le renforcement des capacités de la police internationale;
  - Un sondage à l'échelle du Canada sera mené afin de recenser les obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix et la GRC s'efforcera d'éliminer ces obstacles afin d'atteindre et de maintenir un ratio de déploiement des femmes conforme à l'objectif des Nations Unies.
  - Continuer de mettre en œuvre des politiques de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violence sexuelle par les forces de maintien de la paix de la police canadienne dans toutes les opérations de paix.
  - Continuer à inclure systématiquement des modules de formation pour tous les membres du personnel déployés pour des missions en faveur des FPS, les codes de conduite, l'exploitation et la violence sexuelle, et la sensibilisation culturelle.
  - Dans la mesure du possible, un personnel de police qualifié sera nommé à des postes de direction sur les questions relatives au FPS (p. ex. au sein de l'ONU et d'autres organismes multilatéraux).
  - La police canadienne appuiera activement les efforts de l'ONU visant à recruter davantage de femmes pour les missions de paix en continuant de déployer des instructeurs auprès d'équipes d'aide à la sélection et à l'évaluation (EASE) des Nations Unies entièrement féminines.

DRAFT